

vendredi 28 mai 2004

Madame,

Votre lettre questionnaire relative au conflit israélo-palestinien m'est bien parvenue et elle a retenu ma meilleure attention.

Je partage évidemment la préoccupation des membres de votre Comité quant à la détérioration de la situation au Proche Orient où le processus de négociation paraît totalement bloqué, les positions des uns et des autres se radicalisent et la violence se déchaîne.

Il est depuis longtemps évident qu'il ne faut rien attendre de positif du gouvernement de droite intransigeante conduit par le premier ministre Ariel Sharon, et l'appui inconditionnel qu'il vient de recevoir de la part du président George W. Bush est tout à fait dommageable. En abdiquant face aux revendications israéliennes quant aux frontières de 1967, au droit au retour des réfugiés palestiniens et à la construction du mur de séparation, le président américain a peut-être réduit à néant les efforts en faveur de la paix, notamment ceux entrepris par ses prédécesseurs, et des années de négociations.

Il est illusoire de penser que la sécurité et le bien être des peuples israéliens et palestiniens pourront dépendre durablement d'une sorte de Pax américano - israélienne pour le Proche Orient qui serait imposée unilatéralement, comme le prétend le plan Sharon. Il s'agit d'une escroquerie intellectuelle et politique.

Je suis intimement convaincu qu'une paix équitable et durable n'est imaginable dans cette région que si elle découle des négociations et de l'accord des peuples directement concernés : les Palestiniens et les Israéliens.

Les accords de Genève, signés de manière informelle en novembre dernier par des personnalités palestiniennes et israéliennes modérées, montrent à l'évidence qu'il y a dans les deux communautés des gens raisonnables qui veulent sincèrement la paix.

Ces accords, qui proposent de manière détaillée des solutions courageuses à toute une série de questions, démontrent également que la paix est possible pour autant que l'on la veuille vraiment.

Il me paraît malheureusement évident aussi que la méfiance, la peur, voire la haine ont atteint un tel niveau en Israël et en Palestine, qu'il ne sera pas possible de mettre d'accord les deux communautés sans de fortes pressions de la communauté internationale.

Mais force est de constater, au vu par exemple de l'impuissance du quartet à faire progresser la feuille de route, que l'action de la communauté internationale est actuellement défailante, y compris en ce qui concerne l'Union Européenne où il n'y a visiblement pas de majorité pour décider de faire bouger les choses.

En ce sens, je comprends l'action de vos Comités, les questions que vous vous posez et que vous nous posez en tant que dirigeants de partis politiques. Attention cependant, nous devons garder à l'esprit l'exemple de l'unilatéralisme de l'administration Bush qui disqualifie en quelque sorte Washington en tant qu'arbitre objectif. Si l'Union Européenne veut jouer un rôle quelque peu significatif, elle ne doit pas tomber dans le travers inverse. Mais cela ne veut absolument pas dire qu'elle doive passer sous silence la violation dans ses accords internationaux des règles qu'elle a elle-même édictées en matière de démocratie, de respect du droit humanitaire et de la légalité internationale, qui sont l'essence même de ses valeurs fondatrices.

Dans ce sens votre revendication quant au respect de tous les articles des accords UE Israël, est parfaitement légitime. C'est d'ailleurs, comme vous le notez dans votre lettre, en vertu du non respect de certains articles que le parlement Européen s'est prononcé, à la majorité, en faveur de la suspension, fut-elle provisoire, des accords. Il n'a pas été suivi par le Conseil des Ministres et ce n'est pas précisément une victoire politique pour le Parlement Européen.

Faut-il dès lors abdiquer ? Non bien entendu ! Mais il convient probablement, par souci d'efficacité, d'aborder les choses différemment, par exemple en défendant un mécanisme d'encouragement aux négociations de paix, comprenant tout à la fois des mesures positives et des mesures négatives.

Les mesures positives pourraient consister en la mobilisation de moyens importants pour la construction de la paix et de la coexistence, en vue de permettre le retour et la sécurisation des colons en Israël, ainsi que, parallèlement, le retour et la réinsertion de réfugiés en Palestine ; la construction d'infrastructures pour l'amélioration du bien être de la population civile, ou encore le soutien concret à une série d'initiatives, notamment des ONG, en vue de renforcer la coexistence intérieure et extérieure entre Israéliens et Palestiniens.

Ces moyens seraient déployés chaque fois qu'Israël et/ou l'Autorité Palestinienne s'activent dans la mise en œuvre de la feuille de route et du respect des résolutions, conventions et accords internationaux qui président au règlement équitable du conflit.

Parmi les mesures négatives, l'Union Européenne devrait menacer, voire activer effectivement le mécanisme de suspension, partielle ou totale, de la coopération culturelle, scientifique, technique et économique avec Israël conformément à ce qui est prévu en cas de non respect de l'accord.

La position politique du Parlement Européen en cette matière aurait plus de chance de se faire entendre par le Conseil des Ministres et la Commission, si elle était soutenue par des propositions concrètes, telles que par exemple, la mise en place d'un comité de suivi, la programmation de mesures de suspension graduelles etc...

Enfin, je tiens à vous assurer de la totale réprobation du PS quant à un mur de séparation.

L'Etat d'Israël a certainement le droit d'essayer d'assurer la sécurité de ses citoyens. Mais les dirigeants israéliens se trompent lourdement s'ils s'imaginent pouvoir y réussir de manière pleine et durable en construisant un mur de séparation. La construction de ce mur, qui empiète largement sur le territoire palestinien en fonction des frontières de 1967, est en outre choquante. Elle rappelle certains des épisodes les plus sombres de l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle, tels que la politique de l'apartheid ou le Mur de Berlin.

Il me semble en conséquence opportun que cette question soit examinée par la Cour Internationale de Justice de La Haye, car, au-delà même de l'opportunité juridique, il s'agirait d'un signe politique clair, de la communauté internationale en direction du gouvernement Sharon.

Restant à votre disposition pour tout échange de vues complémentaires, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Elio Di Rupo